

Certificat de branche
Infirmier·/ infirmière diplômé·e domaine opératoire

Rapport d'expert·e pour l'examen théorique

((Exigences minimales « Infirmier·ère dipl. domaine opératoire » du 2 décembre 2025))

Centre de formation théorique	
Responsable du centre de formation	
Expert·e d'examen	
Date de l'examen théorique	
Candidat·es	



1. Type d'examen

1.1	L'examen permet de vérifier que les objectifs ont été atteints	oui non
1.2	Type d'examen	choix multiple questions ouvertes questions mixtes autre forme, laquelle ?
1.3	Durée de l'examen	minutes
1.4	Nombre de questions	
1.5	Les candidat·es avaient des documents à disposition (polycopiés, livres)	oui non
1.6	Les questions concernaient	l'ensemble de la matière enseignée une partie de la matière enseignée quelques chapitres choisis
1.7	Degré de difficulté des questions	difficiles questions appropriées questions simples
1.8	Notation	sévère appropriée trop indulgente

2. Impression personnelle sur l'ensemble de l'examen

Date	Signature

Le rapport d'expert·e est établi en **deux** exemplaires :

1 ex. reste : dans les dossiers du centre de formation théorique
1 ex. est à envoyer à : l'OdASanté